

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GATINEAU ADOpte SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE!

Gatineau, le 18 novembre 2008. – Le conseil municipal de la Ville de Gatineau adopte aujourd’hui sa politique environnementale en vue de faire évoluer Gatineau dans une perspective de développement durable.

Rappelons que les principes fondamentaux de la politique environnementale se basent sur les sept thèmes, soit l’eau, l’air, le sol, l’énergie, la qualité de vie, la biodiversité et les matières résiduelles.

« Cette politique met l’environnement au cœur des préoccupations de l’Administration municipale. Dès janvier prochain, les citoyens seront à même de constater de nouvelles actions de cette politique comme l’élaboration d’une stratégie sur le stationnement, l’installation de pompes d’eau brute pour les travaux municipaux et l’implantation de mesures visant à bonifier l’utilisation du vélo afin de réduire les déplacements automobiles. Je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué de près ou de loin à l’élaboration de cette politique qui fera de Gatineau une ville toujours plus verte! », a déclaré le maire de Gatineau, monsieur Marc Bureau.

« Nous avons franchi un grand pas avec l’adoption de la politique environnementale bonifiée par les citoyens. Toutefois, le succès de sa mise en œuvre reposera sur la collaboration continue des Gatinois et des Gatinoises de la présente et de la future génération. Pour ce faire, les citoyens ont comme devoir de prendre connaissance de la politique et surtout de la mettre en application afin que Gatineau devienne véritablement une ville verte à la portée de la main! », a affirmé monsieur Patrice Martin, le président de la Commission consultative sur l’environnement et le développement durable et conseiller municipal du district de Wright–Parc-de-la-Montagne.

En tout, quelque 400 personnes ont participé aux consultations publiques. La Ville prévoit investir 300 000 \$ annuellement pendant les cinq prochaines années afin de mettre en œuvre la politique environnementale. Le plan d’action devrait être adopté en même temps que le budget municipal le 9 décembre prochain. Sa mise en application débutera en janvier prochain.

Les citoyens peuvent consulter la politique dans le site Web de la Ville à www.gatineau.ca, sous la rubrique « Consultations publiques ».

Adresse postale

C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec)
J8X 3Y9